



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 5 août 2022

#### LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

##### **Nouvelle amende prononcée par le préfet à l'encontre d'un propriétaire voyou sur la commune d'Agde**

Près de 40 000 logements privés sont potentiellement indignes dans l'Hérault. Le permis de louer constitue « *une arme décisive contre les propriétaires voyous* ». **Le préfet de l'Hérault, Hugues Moutouh, vient de prononcer, pour la seconde fois en 2022, une amende dans le cadre de ce dispositif de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.**

**Un propriétaire ayant mis en location un logement, sur la commune d'Agde, sans demande d'autorisation préalable, s'est vu infliger une amende d'un montant de 3000 euros.** La situation de ce logement était aggravée par des dysfonctionnements pouvant nuire à la santé et à la sécurité des occupants.

Le dispositif du permis de louer oblige tout propriétaire d'un logement situé dans un périmètre défini par la collectivité à solliciter une autorisation préalable avant la mise en location de son logement. Celle-ci n'est délivrée qu'après vérification que le logement présente toutes les caractéristiques d'habitabilité exigées. En cas de manquement à cette obligation, le préfet de l'Hérault peut sanctionner administrativement le propriétaire du bien.

**L'État est particulièrement mobilisé aux côtés des collectivités territoriales qui s'engagent pour lutter contre l'habitat indigne, à l'image de communauté d'agglomération Hérault Méditerranée qui a instauré le permis de louer sur le centre ancien de la commune d'Agde depuis le 1<sup>er</sup> février 2019.**

Aujourd'hui le **dispositif est déployé dans 38 communes.**